## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Délibération :

2023-02-9

OBJET:

**DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE DES TROIS FONTAINES** 

Nomenclature:

8.3 1

En exercice: 26

Le dix février deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois février deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER. Maire.

Présents: 17

Pouvoirs: 8

Les membres présents en séance :

Absents: 1

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO.

Votants: 25

Délibération comportant

Annexe: ANNEXE-DENOMINATION VOIE-IMPASSE DES TROIS FONTAINES.pdf Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Valérie ROBERT, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir Isabelle GROLLEAU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Benoît PERDONCIN donne pouvoir à Christian CORDEIRO,

Le ou les membres absent(s) :

Frédéric CHAPEAU

Rapporteur: Claude RINCE

Dans le cadre de la mise à jour de la Base Nationale de l'Adresse, il convient de dénommer une impasse existante, parcelle section ZZ n°42, dans le prolongement de la rue de la Frosnière. Les habitants ont proposé la dénomination : Impasse des Trois Fontaines.

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 24 janvier 2023,

Considérant le plan annexé,

## Il est proposé aux membres du conseil municipal :

De DENOMMER la parcelle ZZ n°42 : Impasse des Trois Fontaines.

Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20230210-2023-02-9-DE Date de réception préfecture : 13/02/2023

## Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 février 2023

Alain ROYER, Maire

Secrétaire de séance, Elisa DRION

> Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20230210-2023-02-9-DE Date de réception préfecture : 13/02/2023